



Réalisation d'un projet de centre de valorisation de surplus de matériaux d'excavation – lot numéro 6 621 109

Assemblée publique de consultation

24 mars 2025

Objectif de l'activité



Objectif de l'activité



Consultation publique : réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

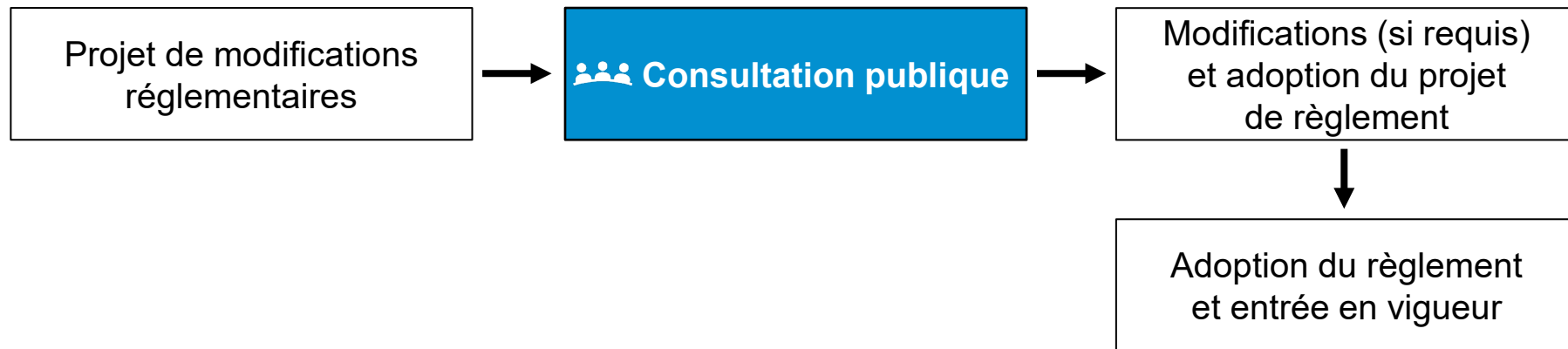
- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique : réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires



Projet : localisation et historique



Retour sur la séance d'information

- Séance d'information : 30 avril 2024 en mode hybride;
- Présentation du projet dont : sa localisation, les activités, les mesures d'atténuation, les gains, le plan d'action, etc.;
- La séance a été enregistrée. Elle est disponible sur le site de la Ville de Québec;
- **Toutes les mesures d'atténuation présentées ont été conservées;**
- Pour donner suite aux préoccupations des citoyens et afin de s'assurer de l'efficacité de nos mesures, **un suivi des émissions de poussières et du bruit a été ajouté lors de l'exploitation du Centre de valorisation des surplus de matériaux d'excavation et centre de traitement des sols contaminés (CVSME).**

Circulation liée au CVSME

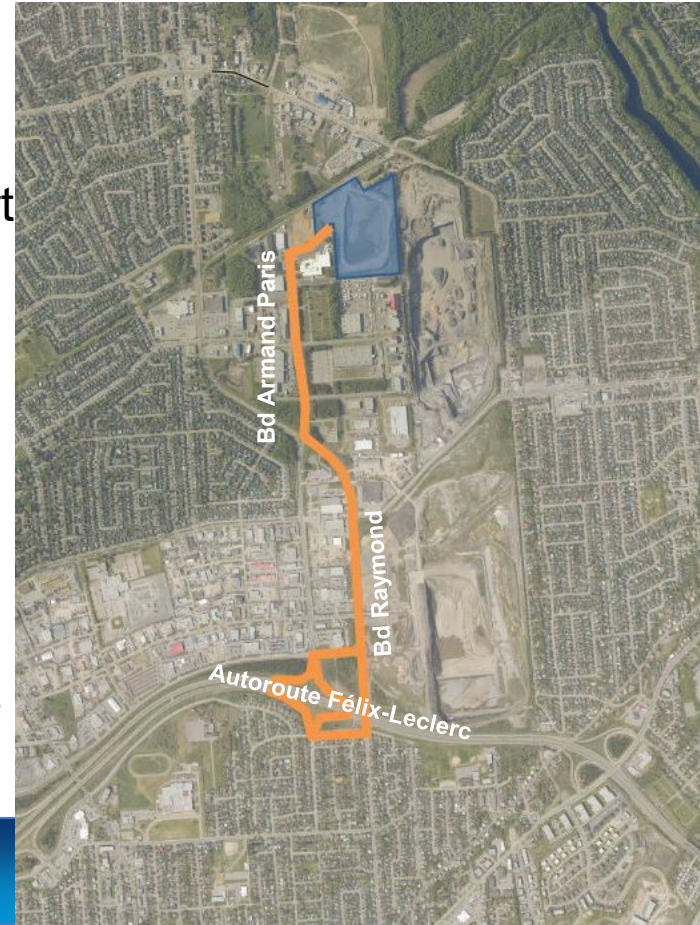
Analyse de la circulation par le service Transport et mobilité intelligente:

- **Le scénario critique a été utilisé:** situation de fort achalandage soit 26 camions entrants et 26 sortants par heure



Ce scénario est surestimé, la capacité du CVSME est de 21 camions entrants et 21 sortants

- Aucun problème de congestion constaté ;
- Le ministère des Transports juge que le nombre de camion additionnels est peu élevé.



Localisation

- Arrondissement de Beauport;
- Parc industriel nord de Beauport;
- Quartier de Saint-Michel (5-2);
- Terrain au sud du boulevard Louis-XIV et au nord de la rue Wilbrod-Robert;
- Ancien lieu d'élimination de neige;
- Accès unique par la rue Marius-Fortier.



Historique du projet



La Ville génère continuellement des surplus de matériaux d'excavation provenant de différentes opérations courantes.

Actuellement, la Ville doit payer pour disposer de la majorité de ces matériaux et en acheter de nouveaux.

Pour valoriser ces matériaux, **la Ville a besoin d'espace pour les entreposer et les améliorer, afin qu'ils soient utilisables pour ses projets.**



Historique du projet

La Ville aménagera un **CVSME et un centre de traitement de sols contaminés**.

Ce projet participera à l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de développement durable :

- **Décarbonation** : réduction du transport.



- **Résilience** :



- Réduction de la pression sur les exploitations de carrières et de sablières et préservation des milieux naturels;
- Création d'une économie circulaire.

Présentation du CVSME

- Un bâtiment avec garage pour le personnel de la Ville et la machinerie;
- Des aires d'entrepôts;
- Une aire pour le conditionnement du matériel;
- Deux aires dédiées au traitement des sols;
- Une butte-écran végétalisée en périphérie du site;
- Des mesures d'atténuation.



Rappel sur les mesures d'atténuation

Gestion de la poussière

- Imperméabilisation des voies de circulation;
- Limitation de la vitesse;
- Entreposage couvert d'une partie des matériaux (entrepôts couverts, dômes et toiles);
- Brumisation lors de certaines activités;
- Lavage des roues des camions avant leur sortie;
- Aspersions des voies de circulation du site.



Rappel sur les mesures d'atténuations

Gestion du bruit

- Création d'un « enclos » avec des matériaux du site pour le concassage;
- Ajout de silencieux et alarmes de recul à large bande sur la machinerie;
- Isolation acoustique des équipements du procédé de traitement (soufflante).





Ajustement réglementaire

Bien que le zonage soit industriel, le CVSME déroge sur quelques éléments de la réglementation d'urbanisme :

- l'usage du projet est compris dans le groupe d'usages *I4 industrie de mise en valeur et de récupération*;
- l'usage spécifiquement autorisé est le dépôt des matériaux secs.

Le règlement de zonage qui est proposé prévoit des normes d'urbanisme particulières qui ne s'appliquent que sur le terrain du projet.

Modifications réglementaires



Modifications réglementaires

Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de centre de valorisation de surplus de matériaux d'excavation sur le lot numéro 6 621 109 du cadastre du Québec R.A.V.Q. 1757

- Un Règlement adopté en vertu de l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec;
- Ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Modifications réglementaires



Usages autorisés

Normes actuelles 52070lp (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
• C36 atelier de réparation • C37 atelier de carrosserie • C38 vente, location ou réparation d'équipement lourd • C40 générateur d'entreposage • I2 industrie artisanale • I3 industrie générale	Ajouts • les usages du groupe I4 industrie de mise en valeur et récupération • un dépôt de matériaux secs est autorisé à titre d'usage spécifiquement autorisé

Modifications réglementaires

Renseignements complémentaires

- Une feuille de polyéthylène est autorisée comme matériau de revêtement extérieur d'un bâtiment d'entreposage.





Prochaines étapes

Étape	Date (2025)
Consultation publique	24 mars
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	2 avril
Entrée en vigueur du règlement	Fin avril
Début des travaux	Été 2025
Mise en opération	2027

Merci!